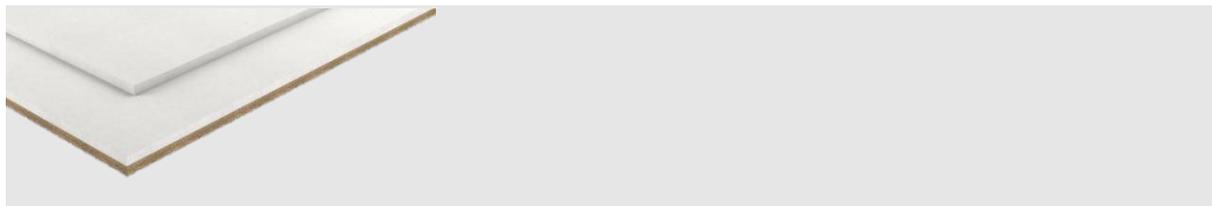


Plaque de sol fermacell® 2 E 31 (2 E 33)

**2 × 10 mm (2 × 12,5 mm) fermacell® fibres-gypse
+ 10 mm fibres de bois**



PRODUIT

La plaque de sol fermacell® 2 E 31 (2 E 33) se compose de deux plaques de 10 ou 12,5 mm d'épaisseur, assemblées en usine avec un décalage de 5 cm et une isolation en fibres de bois contrecollé. Cette battue garantit un assemblage stable des éléments.

UTILISATION

La plaque de sol fermacell® 2 E 31 (2 E 33) peut être utilisée comme chape sèche lors de la rénovation/modernisation de bâtiments anciens, mais aussi dans les constructions neuves. En particulier pour l'isolation des bruits aériens et des bruits d'impact pour les dalle ou planchers bois. Il est également possible de répondre aux exigences phoniques entre appartements.

- Pour les bâtiments d'habitation ; domaine d'utilisation 1*
(Charges ponctuelles 1,0 kN; Charges utiles 1,5/2,0 kN/m²)
- Pour les locaux administratifs ; domaine d'utilisation 2*
(Charges ponctuelles 2,0 kN; Charges utiles 2,0 kN/m²)
- Pour les corridors d'hôtels, de maisons de retraite et internats ou bâtiments similaires. Salles de traitement et salles d'opération ne comprenant aucun appareil lourd. Surfaces comprenant des tables telles que salles de classe, cafés, restaurant, salles à manger, salles de lecture et réceptions, structures d'accueil pour enfants crèches ; domaine d'utilisation 3*
(Charges ponctuelles 3,0 kN; Charges utiles 4,0 kN/m²)
- Lors du collage en pleine surface d'une troisième couche de plaque fermacell® fibres-gypse sur la plaque de sol fermacell® 2 E 31 (2 E 33) les charges ponctuelles sont augmentées et le domaine d'utilisation 4* est couvert.
(Charges ponctuelles 4,0 kN; Charges utiles 5,0 kN/m²)
- Les plaques de sol fermacell® 2 E 31 (2 E 33) assurent 60 minutes de résistance au feu avec une sollicitation du dessus du plancher. Pour d'autres résistance veuillez-vous référer au document « Eléments de construction optimisés et valeurs de calcul optimisées fermacell.
- Adaptée pour les locaux humides privés sans douche à l'italienne.

* Définition des domaines d'utilisation des plaques de sol fermacell® en référence à la norme DIN EN 1991-1-1/NA:2010-12

PROPRIÉTÉS

- Dimensions : 1 500 × 500 mm (surface utile 0,75 m²)

Caractéristiques plaque de sol fermacell® 2 E 31 (2 E 33)	
Agrément Technique Européen	ATE – 18/0723
Epaisseur de l'élément [mm]	30 (35)
Poids propre [kN/m ²]	0,25 (0,31)
Résistance de diffusion thermique [m ² K/W]	0,26 (0,28)

Caractéristiques plaque fermacell® fibres-gypse	
Masse volumique pK	1150 ± 50 kg/m ³
Facteur de résistance à la diffusion vapeur μ	μ=13
Conductivité thermique λ	λ= 0,32 W/mK
Capacité calorifique spécifique c	c = 1,1 kJ/kgK
Dureté Brinell	30 N/mm ²
Gonflement après immersion dans l'eau pendant 24 heures	< 2%
Coefficient de dilatation thermique	0,001 %/K
Variation [retrait/dilatation] en cas de modification de l'humidité relative de l'air de 30 % [20 °C]	0,25 mm/m
Humidité résiduelle lors d'une humidité d'équilibre à 65 % d'humidité relative de l'air et une température ambiante de 20°C	1,3%
Valeur pH	7–8

Données pour les négociés	Plaques de sol fermacell® 2 E 31	Plaques de sol fermacell® 2 E 33
N° d'article	76045	76046
Code EAN	4007548002066	4007548005630
Quantité/palette	60 pièces	50 pièces
m ² /palette	45	37,5
Kg/palette	1 230	1 324

MISE EN ŒUVRE

Vous trouverez des indications détaillées sur la pose des plaques de sol fermacell® dans :

- Guide de pose et de planification – fermacell™ Système de chape sèche

AUTRES REMARQUES

Le traitement des commandes, la livraison et les garanties que nous offrons sont soumis à nos CGV. Nos recommandations reposent sur de nombreux essais et expériences pratiques, elles ne remplacent cependant pas les directives, normes, homologations et fiches techniques applicables. En raison de la diversité des facteurs susceptibles d'influencer la mise en œuvre et l'application de ce produit, nous recommandons à l'utilisateur de toujours faire un essai de pose et d'application au préalable. Les informations que nous donnons sont donc indicatives et ne permettent en aucun cas de prétendre à un éventuel dédommagement.